



LE PIN - Le mag

Mars 2025
N°6



Dossier : Réglementation sur l'élagage des arbres

Prolongation de l'enquête publique SUEZ p.6

Inscriptions scolaires p.10

Assainissement rue des Poètes p.12

Bal / Fête du village p.13



<https://mairiedelepin.fr/>



mairiedelepin



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Fermée au public le mercredi matin

Toute l'actualité également sur <https://mairiedelepin.fr/>

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi **03 avril** 2025 à 19h

PERMANENCE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France assure régulièrement les permanences France Services.

Mme MARCHAND (01 60 54 68 58) vous accueille sur RDV les **jeudis de 9h à 12h** aux jours suivants :

jeudi **13** et **27** mars

jeudi **10** et **24** avril

et jeudi **22** mai



OUTILS DE COMMUNICATION



Vous pouvez depuis début janvier, vous inscrire pour recevoir la **newsletter mensuelle**, sur le **site de la mairie en bas de la page d'accueil**. Un onglet vous permet également de consulter les précédentes lettres d'information.



Pour rester connectés, n'oubliez pas de télécharger l'application **Panneau Pocket** afin de **suivre l'actualité** de la commune et être **alertés en temps réel** en cas de danger.



Le Pin Le mag consultable en ligne en cliquant sur l'onglet situé sur la page d'accueil du site de la mairie.



MARIAGE



M. **BENAMAR** Mohamed et Mme **MECHRI** Imene le 08/02/2025

ÉTAT CIVIL

La municipalité partage la peine des familles en deuil, cependant, afin de les protéger de démarches frauduleuses, nous avons fait le choix de ne pas publier les noms des Pinois décédés.

Chères Pinoises, chers Pinois,



Depuis le début de l'année, j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'échanger avec beaucoup d'entre-vous notamment lors de la **cérémonie des vœux** mais aussi au moment de la **réunion publique** concernant le projet SUEZ, qui s'est tenue le 6 février.

Notre principal « cheval de bataille » urgent est l'extension du groupe SUEZ sur notre commune. Nous vous tenons régulièrement informés de l'avancée sur ce dossier. C'est encore le cas aujourd'hui puisqu'un nouveau bilan est consacré à l'enquête publique ainsi qu'aux multiples démarches menées par la municipalité pour **contrer ce projet de poursuite d'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux**.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par **l'ouverture de notre Pôle Santé** et j'espère pouvoir vous annoncer prochainement de bonnes nouvelles quant aux installations de professionnels de santé. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dès que les conditions suspensives à un bail récemment signé, seront levées afin **d'officialiser l'installation de nouveaux praticiens**.

Il n'en demeure pas moins que nous œuvrons aussi pour nos prochaines festivités où nous avons tous plaisir à nous retrouver.

Plusieurs manifestations sont programmées. Elles vous sont présentées dans le présent Mag dont le **bal musette** sur la place du village, pour célébrer les 80 ans de la libération, et la **fête du village** qui nous a tous réunis lors de sa 1ère édition.

Je vous invite à d'ores et déjà retenir les dates pour vous joindre à nous en nombre. Nous aurons ainsi le **plaisir de nous retrouver**.

A très bientôt

Lydie WALLEZ
Maire de Le Pin

- 02 Infos mairie**
- 02 État civil**
- 04 Retour en images**
- 06 Actualité et vie locale**
 - Prolongation de l'enquête publique SUEZ
 - Convention pour les chats errants
 - Dons pour Mayotte via La Croix Rouge Française
 - Bon vivre à Le Pin
 - Compétition western
 - Enquête INSEE Ressources et Conditions de Vie
 - Enquête publique Plan Mobilité IDF
 - Bienvenue à Mum Gozh
 - Bienvenue aux nouveaux agents
- 09 Dossier**
 - Réglementation sur l'élagage des arbres
- 10 Enfance / Jeunesse**
 - Inscriptions scolaires
 - Passage du BAFA
 - Bilan pause méridienne
 - Inscriptions estivales au centre de loisirs
- 11 Travaux et cadre de vie**
 - Assainissement rue des Poètes
 - Déplacement des bus rue de Verdun
- 12 Evènements à venir**
 - Chasse aux œufs
 - Repas des anciens
 - Commémoration du 8 mai
 - Bal
 - Fête des mères
 - Fête du village
- 13 Séniors**
 - Colis et bons d'achat
- 14 Vie associative**
- 15 Nos associations ont du talent**
 - Association Zéro Déchet

Magazine d'informations de La Mairie de Le Pin,
tiré en 850 exemplaires
Directeur de la rédaction : Lydie Wallez
Rédacteur en chef : Estelle Giardina
Maquette et mise en page : Annabelle Esteban
Impression : Edgar Imprimerie - 01 48 11 27 70
Crédits photos : Mairie de Le Pin
Dépôt légal : Mars 2025



Gospel dans le cadre de Movember



Animations de Noël



RETOUR EN IMAGES



Noël des - 3 ans



Spectacles scolaires



Sortie centre de loisirs au Grand Rex



Vœux du Maire et remise des bons au bacheliers



PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUEZ

Suite à la demande **de Madame Lydie Wallez, maire de la commune de Le Pin, de prolonger l'enquête publique** de 15 jours, tenant compte de la complexité et de la lourdeur du dossier et de la période des congés scolaires, un délai supplémentaire de 8 jours a été accordé.

Vous avez donc jusqu'au samedi 15 mars pour prendre connaissance du dossier et apporter votre contribution en ligne sur <https://www.registre-numerique.fr/suez-isdd-villeparisis-le-pin> ou en mairie sur le registre dédié.

Ainsi, une **nouvelle permanence aura également lieu le samedi 15 mars de 9h à 12h** à la mairie de Le Pin en présence de membres de la commission d'enquête.

Pour rappel, la mairie s'est déjà **opposée à la modification de son PLU permettant l'extension de l'exploitation de déchets dangereux** ; vous a fait part de sa mobilisation avec l'installation d'une **banderole "NON aux déchets dangereux ! Le Pin sacrifié !"** sur la façade de l'Hôtel de ville ; a adressé un **flyer détaillé du projet dans la boîte aux lettres de tous les Pinois** ; a voté une **motion d'opposition au projet**, consultable en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse <https://mairiedelepin.fr/> ; **et soutient la pétition en ligne de l'association pinoise "Action Pinoise Zéro Déchet"** à l'adresse <https://chnng.it/XxYC2GGyR>.

Mme Wallez est également à **l'initiative de la réunion publique qui s'est tenue à Le Pin le jeudi 6 février dernier** et qui a regroupé une centaine de participants dont la moitié d'habitants des communes voisines également inquiets de ce projet et où chacun a pu ainsi exprimer ses craintes.

Mais ce ne sont pas les seules démarches entreprises de votre maire qui via le groupe WhatsApp des élus de la Région Ile-de-France **a interpellé la présidente de la Région, Mme Valérie Pécresse**, sur la promesse faite de racheter les terres de Placoplatre pour les rendre accessibles aux riverains. Echanges restés infructueux puisque qu'un compromis de vente est déjà signé entre Placoplatre et SUEZ. La vente définitive dépend de la suite donnée à la demande d'autorisation environnementale déposée par SUEZ. Malheureusement nul doute que le préfet de Seine-et-Marne, qui a déjà qualifié l'extension de Projet d'Intérêt Général, est tenté d'accorder l'autorisation environnementale à l'exploitant SUEZ.

Par ailleurs, après un avis favorable des services du Département sur le projet, Mme Wallez **est allée rencontrer le Président du Département, M. Jean-François Parigi, pour défendre l'intérêt des Pinois et ce dernier l'a assurée de son soutien** et informée qu'il allait émettre un avis défavorable au projet SUEZ. Nous attendons la délibération du Département qui doit être transmise au plus tard dans les 15 jours qui suivent la fin de l'enquête publique pour pouvoir être prise en considération dans le cadre de l'enquête publique.

A l'instar de Le Pin, de nombreuses collectivités ont ou vont également voter une motion d'opposition : la CC Plaines et Monts de France, la CA Paris Vallée de la Marne, les communes de Courtry, Villeparisis, Claye-Souilly, Villevaudé...et nous mêmes continuons la mobilisation.

Après des échanges avec **Ile-de-France Nature**, établissement public mettant en oeuvre la politique du conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du Schéma Directeur d'Ile-de-France Environnement (SDRIF E), Mme Wallez a découvert que les représentants de cette entité **n'avaient pas été informés de l'Enquête Publique, ni de la réunion publique, ni même des réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) organisées par la préfecture**, et que nos interlocuteurs venaient de les découvrir grâce à l'Observatoire Régional des déchets en Ile-de-France. Ces derniers nous ont assuré de leur soutien et qu'ils allaient délibérer en ce sens. **Pourquoi ont-ils été tenus à l'écart**, eux qui ont la compétence pour étudier le dossier de demande environnementale déposé par SUEZ, ainsi que leur mémoire en réponse à la consultation sur la mise en compatibilité de notre PLU ?

Autres interrogations : Pourquoi SUEZ ne nous transmet pas le PowerPoint diffusé lors de la réunion Publique demandé à plusieurs reprises ? Pourquoi découvrons-nous la Servitude d'Utilité Publique d'isolement déposée par SUEZ qu'au moment de l'ouverture de l'enquête publique ? Pourquoi la liste des propriétaires des 444 parcelles concernées dans le périmètre de 200m autour de la zone de stockage ne nous a toujours pas été communiquée pour instruction et ceci malgré la relance de Mme Wallez ?

C'est autant de questions que nous allons poser à la commission d'Enquête et pour lesquelles nous exigeons des réponses ! Aujourd'hui, c'est également à vous, Pinois, de vous faire entendre et vous avez jusqu'au samedi 15 mars

ENQUÊTE INSEE RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise une enquête statistique sur les **ressources et les conditions de vie entre janvier et avril 2025**.

Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un **enquêteur de l'Insee** chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une **carte officielle** l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN MOBILITÉ IDF

Plan des **mobilités**
Île de France 2030

La région Ile-de-France organise une enquête publique **du vendredi 28 février au lundi 31 mars 2025**.

Par arrêté n° 2025-001 du 08 janvier 2025 de la Présidente de Région, il sera procédé à une enquête publique sur le **projet de plan des mobilités en Ile-de-France 2030** (PDMIF).

Conformément aux dispositions des articles L.1214-9 à L.1214-12 du code des transports, le PDMIF est un schéma régional qui fixe les principes régissant **l'organisation de la circulation et le stationnement** pour la période 2020-2030.

Il succède au plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) 2010-2020, dont la mise en révision a été décidée par le conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilité le 25 mai 2022, après une évaluation menée en 2021.

Les dispositions du PDMIF couvrent le périmètre de compétence territoriale de la région Ile-de-France, comprenant 1 268 communes réparties au sein de 8 départements, dont la ville de Paris, et comptant 12.21 millions d'habitants.

Un **affichage en mairie** de l'avis d'enquête a été effectué.

BIENVENUE À MUM GOZH



Nous sommes heureux d'accueillir depuis le début du mois, le **Food truck Mum Gozh** qui s'installe devant la Mairie chaque **vendredi de 18h30 à 21h30**.

Ce commerce vous propose des **crêpes et galettes**, de quoi ravir les papilles de toute la famille !



 Mum Gozh crêpes galettes

 @mum.gozh_crepes.galettes



CONVENTION POUR LES CHATS ERRANTS

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) stipule que le **nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit** car il incite aux nuisances (insalubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.

Vous l'aurez compris, nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela **encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie** (que pratiquent certaines fourrières). C'est sans compter les risques de bagarres, de reproduction, de miaulements, entraînant parfois des conflits de voisinage.

Toutefois, si le chat est identifié comme un **chat libre**, vous pourrez le nourrir et en prendre soin, dans le respect du voisinage et de la voie publique, car il **ne présente pas de risque de prolifération**.

C'est pour cela que la mairie de Le Pin s'engage chaque année dans la stérilisation de nombre d'entre eux pour éviter l'euthanasie de nos amis félines et toutes les nuisances associées.

Nous encourageons également chacun à **adopter et faire stériliser un joli matou** et nous remercions chaleureusement une habitante d'Annet-sur-Marne qui nous a demandé l'autorisation d'adopter, après lecture de la puce désignant notre commune comme propriétaire, un chat libre qui allait miauler sous ses fenêtres.

DONS POUR MAYOTTE VIA LA CROIX ROUGE FRANÇAISE



La mairie a souhaité soutenir les actions menées par **La Croix Rouge Française** notamment en terme de soutien aux populations les plus vulnérables en réalisant un don à l'association.

Suite au passage du **cyclone Chido** qui a frappé **Mayotte** il y a peu et laissant de nombreuses familles dans le besoin et la détresse, la commune a versé **1500 €** pour aider les actions de secours et de reconstruction.

BON VIVRE À LE PIN



Pour la 6ème année consécutive, Le Pin est classé **1er** village **du département** de Seine-et-Marne au classement des "villes & villages où il fait bon vivre".

Le Pin termine également **24ème** village au niveau **national**, sur 11 107 parmi les communes de 500 à 2 000 habitants et 1 524ème, sur 34 795 communes de ce palmarès.

COMPÉTITION WESTERN



Le centre équestre **Le Petit Far West** est heureux d'accueillir la compétition **Paris Régio du 7 au 9 mars** prochain.

Il s'agit d'une compétition "d'entraînement" avant la finale qui aura lieu en septembre prochain.

L'évènement est **gratuit, ouvert à tous**, avec une possibilité de restauration sur place.

Le **reining** est un type de compétition équestre où le cavalier et le cheval exécutent un ensemble précis de manœuvres destinées à imiter les **comportements** et les **compétences** dont un cheval aurait besoin dans un **ranch de bétail dans l'Ouest américain**.



INFOS 06 07 09 65 63
lepetitfarwest@hotmail.fr



BIENVENUE AUX NOUVEAUX AGENTS

Bienvenue à nos deux nouveaux agents qui ont rejoins la mairie en début d'année.

À gauche, **Emilie MOULY**, en charge des Ressources Humaines.

À droite, **Julien LE PERCHEC**, au Service Technique



DOSSIER

RÉGLEMENTATION SUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES

Un jardin, c'est aussi des responsabilités en plus, en particulier en présence d'arbres. **L'élagage est obligatoire** et les propriétaires ne peuvent pas y échapper, avec ou sans voisin. Explications.

Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?

Les personnes qui bénéficient d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est **tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété**. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

Que se passe-t-il si je n'élague pas mes arbres ?

- **Si les branches dépassent sur un terrain public ou sur une rue** : Après plusieurs mises en demeure si le propriétaire de la parcelle n'effectue pas les travaux, la ville se substituera à ce manquement et exécutera les travaux d'office.
- **Si les branches dépassent sur un terrain privé** : Le propriétaire du terrain peut vous contraindre d'élaguer votre arbre par voie de conciliation ou contentieuse. Cependant, la loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

Quelle est la marche à suivre pour obliger le voisin à tailler les branches de son arbre ?

En cas de conflit de voisinage, il faut commencer par envoyer un **courrier en lettre recommandée avec accusé de réception** rappelant la loi au propriétaire peu scrupuleux. Si cela ne s'avère pas efficace, il faut **saisir le tribunal judiciaire**. La justice peut proposer un règlement à l'amiable avant d'instruire l'affaire.

Je suis locataire : qui doit élaguer les arbres ?

Dans une location, la responsabilité de **l'élagage des arbres pèse normalement sur l'occupant**. Cette tâche figure parmi les réparations locatives listées par le **décret n°87-712 du 26 août 1987** au même titre que l'entretien de la pelouse, des allées, des bassin d'eau et du jardin en général.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions en petite section de maternelle ont débuté **en Mairie**.

Pièces à fournir :

- **livret de famille**
- **pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance**
- **justificatif de domicile**
- **carnet de vaccination**
- **pièce d'identité des parents**
- **quotient familial CAF ou dernier avis d'imposition**
- **fiche d'inscription dûment remplie** (à retirer en mairie)

Une fois l'inscription effectuée en Mairie, la Directrice de l'école vous contactera par mail pour valider l'inscription au sein de l'école.

Merci d'effectuer, si possible, les inscriptions **avant le 31 mai 2025** afin d'avoir une meilleure visibilité sur les effectifs de la rentrée.



PASSAGE DU BAFA



Vous êtes Pinois, vous avez entre 16 et 20 ans, la mairie prendra en charge la **formation BAFA de 10 jeunes**, en partenariat avec la commune de Villevaudé à compter des vacances de la Toussaint, **du samedi 18 octobre au samedi 25 octobre 2025**.

L'objectif est d'obtenir une formation diplômante pour **l'encadrement des enfants et adolescents**.

Le stage sera organisé par la **Ligue de l'Enseignement**.

Le nombre de place étant limité, merci de bien vouloir vous faire connaître le plus rapidement possible en Mairie en envoyant un mail à secretariat@mairielepin.fr accompagné de la **pièce d'identité** de la personne concernée et d'un **justificatif de domicile**.

BILAN PAUSE MÉRIDIDIENNE

Depuis la rentrée de septembre dernier, les enfants qui mangent à la cantine bénéficient d'une pause plus longue, à savoir de **11h30 à 13h30**, ce qui engendre un temps de récréation plus long.

Durant cette pause, les animatrices constituent des groupes afin de permettre à ceux qui le souhaitent de participer à divers ateliers tels que de la **chorale**, du **théâtre**, des ateliers de **décoration**, des **jeux**, de la **lecture** et de préparer les surprises pour les différents évènements communaux.

INSCRIPTIONS ESTIVALES AU CENTRE DE LOISIRS

Vous souhaitez inscrire votre enfants au Centre de Loisirs durant les congés d'été ?

Vous avez jusqu'au **mercredi 4 juin** pour réserver via le portail famille.

Deux périodes sont ouvertes aux réservations, du 7 juillet au 1er août inclus et du 25 au 29 août.



TRAVAUX ET CADRE DE VIE



1-2-3 : Mise en service de **bornes de recharge** pour les véhicules électriques (rue d'Enfer, rue du Château et rue Grognet).

4-5-6 : **Enlèvement des dépôts sauvages**
Pour l'année 2024, les frais de collecte de ces incivilités s'élèvent à 3 000 €.

7-8-9-10 : **Nettoyage du Rû de Courgain et sécurisation du stade.**

11-12 : **Suppression des jeux** devenus obsolètes. Leur remplacement est prévu dans le cadre d'une réfection globale de la cour.

13-14 : **Dégradation du clocher.** Le crépis se désolidarise et tombe par plaques : un filet antichute va être posé en semaine 11 pour sécuriser les lieux. Dans cette attente, des barrières de protection ont été installées. D'importants travaux vont devoir y être entrepris.



TRAVAUX ET CADRE DE VIE

ASSAINISSEMENT RUE DES POÈTES

La **Communauté de Communes Plaines et Monts de France**, ayant la compétence assainissement, a missionné une entreprise pour installer un **avaloir** en sortie de terrain communal rue des Poètes.

Il a été relié au réseau et permettra de **faciliter l'évacuation des eaux de pluie** qui ne se déverseront plus le long du trottoir en direction de la rue du Saule.



DÉPLACEMENT DES BUS RUE DE VERDUN



Le passage des bus rue de Verdun n'est pas sans poser des soucis aux riverains qui se plaignent fréquemment des **tremblements** des maisons au moment des passages, des **rétroviseurs régulièrement cassés** et du **bruit** notamment lorsqu'un bus est bloqué dans la rue.

Une demande a été adressée à **Ile-de-France Mobilité** ainsi qu'à la Directrice de **Transdev** afin de dévier les bus en provenance de Chelles et en direction de Claye-Souilly, vers la **rue de Courtry**.

A terme, un arrêté interdisant leur circulation rue de Verdun sera pris.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

CHASSE AUX OEUFS



Comme chaque année, les enfants de l'école participeront à une **chasse aux œufs** organisée sous forme de **kermesse** et **d'ateliers**.

Rendez-vous le **jeudi 10 avril** pour les élémentaires et le **vendredi 11 avril** pour les maternels.



REPAS DES ANCIENS

Cette année, le repas des anciens aura lieu le **jeudi 13 mars** animé par un humoriste et un DJ.



Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Le **8 mai**, accompagnez nos élus.

Rendez-vous aux monuments aux morts de la Poste et du cimetière.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

BAL



À l'occasion des **80 ans de la libération**, nous vous convions pour un moment festif sur la place des fêtes le **samedi 17 mai à partir de 18h pour un bal**.

Les bals d'après guerre étaient un symbole de résilience et de liberté retrouvée, une célébration de la vie qui permettait à la société de se reconstruire, tout en renouant avec la culture populaire française.

Les **enfants du centre de loisirs et de l'école** participeront à cet évènement accompagnés de l'association **Loisirs & Culture**.

FÊTE DES MÈRES

À l'occasion de la fête des mères, nous invitons toutes les mamans du village à venir récupérer un présent offert par la Mairie et partager un verre de l'amitié le **dimanche 25 mai** en Salle du Conseil.



FÊTE DU VILLAGE

La nouvelle formule de notre traditionnelle **fête du village** ayant remportée un vif succès malgré les conditions climatiques peu favorables l'année passée, nous vous donnons de nouveau rendez-vous le **samedi 14 juin à partir de 18h au Stade Roger Briançon**.

Au programme, pique-nique géant avec la présence de food truck, DJ, feu d'artifice, stands pour les enfants, et spectacle organisés par les animateurs et les enfants du centre de loisirs.



CCAS

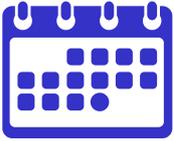
COLIS ET BONS D'ACHAT

Pour la **4ème année consécutive**, les séniors ont été invités à venir **retirer leurs colis de Noël** ainsi que les **bons d'achat** remis par les membres du **CCAS**.

Ils ont été accueillis en salle du conseil décorée pour l'occasion où ils ont eu le plaisir de se retrouver, d'échanger au gré des allers et venues de chacun et de profiter d'un petit encas.

Comme à l'accoutumée, les **bons d'achat étaient valables chez nos commerçants** qui ont accepté de participer à l'opération. Nous les en remercions vivement.





AGENDA DE NOS ASSOCIATIONS

MARS

Mardi 04 Après-midi chorale - Loisirs et Culture
 Samedi 08 Salon Le Pin Créa - Instant Détente

Mardi 11 Après-midi jeux - Loisirs et Culture
 Samedi 15 Soirée dansante - ADSS

Mardi 18 Atelier - Zéro Déchet
 Mardi 18 Après-midi chorale - Loisirs et Culture
 Samedi 22 Challenge Interne et AG - AS Le Pin Gym
 Dimanche 23 World Clean Up Day - Zéro Déchet

Mardi 25 Après-midi jeux - Loisirs et Culture
 Samedi 29 Formation PSC1 - AFPS77

AVRIL

Mardi 01 Après-midi chorale - Loisirs et Culture
 Samedi 05 / Dimanche 06 Compétition D5 individuelles - AS Le Pin Gym

Mardi 08 Après-midi jeux - Loisirs et Culture
 Dimanche 13 O/P thermique - Modélisme

Mardi 15 Après-midi chorale - Loisirs et Culture

Mardi 22 Après-midi jeux - Loisirs et Culture
 Mercredi 23 / Jeudi 24 / Vendredi 25 Stage danse classique - Petits Rats & Co

Mardi 29 Atelier - Zéro Déchet

MAI

Samedi 03 / Dimanche 04 Compétition D5 équipes - AS Le Pin Gym

Mardi 06 Après-midi chorale - Loisirs et Culture

Mardi 13 Après-midi jeux - Loisirs et Culture

Mardi 20 Après-midi chorale - Loisirs et Culture
 Mardi 20 Atelier - Zéro Déchet
 Samedi 24 Les Jeux de l'Ours - La Guilde de l'Ours

Mardi 27 Après-midi jeux - Loisirs et Culture
 Samedi 31 / Dimanche 01-06 Compétition D5 Inter Zone - AS Le Pin Gym

NOS ASSOCIATIONS ONT DU TALENT



Créée en 2022, l'association **Action Pinoise Zéro Déchet (APZD)** a pour but d'aider individuellement et collectivement ceux qui souhaitent **diminuer le volume de leurs déchets**.

Les réunions mensuelles se tiennent **le mardi soir à la salle des fêtes**. Les membres s'y retrouvent pour échanger infos, idées et astuces, puis pour organiser les actions à venir.

L'association est jeune, compte peu de membres, mais elle est là et elle commence à entamer timidement quelques actions locales. Entre autres, depuis 2022, en **mars** et en **septembre**, un ramassage de déchets est organisé sur le village. Cette année, ce sera le **dimanche 23 mars de 14h30 à 17h30**.

Les enfants sont les bienvenus avec leurs parents.

Les inscriptions se font à l'adresse email suivante : contact@apzd.fr

Les enjeux sur le plan écologique, économique et sur la santé sont vastes.

Chacun peut faire sa part ; la première étape est de prendre conscience du problème, et APZD se propose d'accompagner les premiers pas de ceux qui le désirent.

Un site internet est en cours de construction et permettra d'accéder à des astuces et infos utiles en libre service.

Par ailleurs, nous vous invitons à signer la **pétition** mise en ligne par l'association contre le projet d'extension de **l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux par Suez** sur Change.org : **STOP à l'enfouissement de déchets dangereux sur Le Pin par le groupe SUEZ** :



https://www.change.org/p/stop-%C3%A0-l-enfouissement-de-d%C3%A9chets-dangereux-sur-le-pin-par-le-groupe-suez?utm_medium=custom_url&utm_source=share_petition&recruited_by_id=a0796ea0-e799-11ef-a8fd-772515e825f3

LE PIN

CALENDRIER 2025 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé des bornes à biodéchets sur le territoire.

Les habitants ont ensuite été dotés d'un kit composé d'un bio seau et de badges d'accès. Les déchets sont acceptés en vrac.

85 bornes à biodéchets installées sur le territoire

376 tonnes de biodéchets collectées en 2024

DÉCHETS ACCEPTÉS : légumes et fruits / pain / céréales / produits laitiers / restes de repas / restes de viande / petits os / restes de poissons / crustacés / coquillages / filtres et marc de café / sachets de thé / dosettes en papier / noyaux, noix, coquilles d'œufs écrasées / fleurs et plantes fanées sans terre ni pot.



Plaines & Monts de France
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Sur votre portail usager ou sur
environnement@cc-pmf.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
14	11	11	8	6	3	1	12	9	7	4	2
28	25	25	22	20	17	15	26	23	21	18	16
						29					30



COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Du 12/03 au 10/12, le bac des déchets verts est collecté toutes les semaines

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

EN JUILLET-AOÛT TOUTES LES DEUX SEMAINES

02/07 - 16/07 - 30/07
13/08 - 27/08

BORNES À VERRE



APPORT VOLONTAIRE

Tous les verres* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.

*sauf la vaisselle cassée, les flacons de parfum, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

ÉVÈNEMENT

Samedi 14 juin 2025



Fête du Village

En partenariat avec le centre de loisirs

Pique-Nique géant avec Food-Trucks

DJ - animation musicale / Feu d'artifice

Stands pour les enfants



Stade Roger Briançon - 18h

 <https://mairiedepin.fr/>

 [mairiedepin](#)  **Panneau Pocket**